



Distr. : générale
14 septembre 2012

Français
Original : anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

**Conférence ministérielle africaine sur
l'environnement**
Quatorzième session
Segment ministériel
Arusha (République-Unie de Tanzanie)
12-14 septembre 2012

Rapport du segment ministériel tenu du 12 au 14 septembre 2012

I. Introduction

1. Le segment ministériel de la quatorzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) s'est tenu au Centre international de conférences d'Arusha du 12 au 14 septembre 2012.
2. Ont participé à la réunion des représentants des États membres de la CMAE et des représentants d'organisations régionales et sous-régionales africaines, d'organismes des Nations Unies, de secrétariats de diverses conventions sur l'environnement et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste intégrale des participants figure dans le document UNEP/AMCEN/14/INF/6.

II. Ouverture du segment ministériel

3. La cérémonie d'ouverture a commencé le mercredi 12 septembre 2012 à 15 h 40 par une introduction du maître de cérémonies et une allocution de bienvenue de Mme Samia Suluhu, Ministre d'État tanzanienne chargée des affaires de l'Union, qui a accueilli les participants à la quatorzième session, et salué tout particulièrement les ministres de l'environnement présents qui témoignaient ainsi de leur attachement à un avenir meilleur pour l'Afrique. Elle a également remercié le Président sortant de la CMAE pour son excellent travail. La réunion a été officiellement ouverte par M. Mohamed Gharib Bilal, Vice-président de la République-Unie de Tanzanie.
4. L'introduction, les allocutions de bienvenue et d'ouverture ont alterné avec des intermèdes musicaux exécutés par les élèves de la Trust St. Patrick School à Arusha, qui ont interprété des chants en kiswahili, en français et en anglais.
5. M. Bilal a, au nom du Gouvernement et du peuple tanzaniens, souhaité la bienvenue aux participants. Il a déclaré que la présence d'experts, de responsables politiques et de décideurs témoignait de leur coopération continue dans la résolution des problèmes cruciaux auxquels l'Afrique était confrontée et de leur engagement en faveur d'une meilleure gestion environnementale pour les générations présentes et futures. Après avoir énuméré les nombreux problèmes du continent dans les domaines de l'environnement et du développement, il a évoqué le besoin de s'éloigner des réponses traditionnelles et de s'attaquer aux problèmes sous-jacents par des méthodes de production modernes et améliorées, accompagnées de réponses politiques favorisant une participation plus large et donnant aux pauvres de meilleures opportunités ainsi que des moyens d'être acteurs de leur propre processus de développement. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ainsi que l'urgence d'aborder les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, avaient stimulé la promotion et la mise en œuvre de politiques et de mesures globales, intégrées, qui aideraient à se pencher sur les liens étroits existant entre les changements climatiques, l'énergie, l'alimentation et l'eau. Toute réflexion sur la manière de construire une économie verte devait tendre au développement durable, à la réduction de la pauvreté et à une résilience accrue des communautés face aux modifications de l'environnement, tout en tenant compte des objectifs économiques et sociaux du pays. La République-Unie de Tanzanie continuerait à collaborer avec tous les partenaires pour relever

les défis environnementaux. À l'issue de son allocution, il a déclaré la quatorzième session de la CMAE officiellement ouverte.

6. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par M. David Sagara, Président de la CMAE et Ministre malien de l'énergie et de l'environnement; M. Alberic Kacou, Coordonnateur résident des Nations Unies et Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement en République-Unie de Tanzanie; M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); Mme Rhoda Peace Tumusiime, Commissaire pour l'économie rurale et l'agriculture à la Commission de l'Union africaine; M. Philippe Dongier, Directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Burundi, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie; Mme Christiana Figueres, Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; Mme Naoko Ishii, Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial; M. Josué Dioné, Directeur de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable à la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies, au nom de M. Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Afrique; M. Charles Gbedemah, Convention sur la diversité biologique; M. Robert Bakiika, représentant la société civile; et Mme Issa Amina Ador, représentant la jeunesse.

7. Dans sa déclaration, M. Sagara a remercié les pays africains d'avoir soutenu le Gouvernement malien durant la crise politique récente dans son pays et tout au long de sa présidence de la CMAE. La quatorzième session de la Conférence constituait une occasion importante pour l'Afrique de tirer parti des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; d'en examiner les conséquences pour l'Afrique; de réfléchir au statut de la CMAE elle-même; et d'identifier la meilleure approche et le meilleur cadre stratégique pour s'attaquer aux questions environnementales sur le continent. Passant en revue les travaux entrepris par la CMAE sous la présidence du Mali, il a fait savoir que les campagnes robustes et adaptées de sollicitation des pouvoirs publics avaient contribué à affermir l'assise de la CMAE, consolidant sa position au sein des structures de l'Union africaine, à encourager la prise en compte des questions environnementales telles que les changements climatiques, la désertification et la biodiversité, à promouvoir l'économie verte et à renforcer le rôle de chef de file de la CMAE dans le domaine des initiatives environnementales régionales et mondiales. Les réunions précédentes n'avaient pas entièrement répondu aux attentes mais la CMAE avait créé un environnement favorable pour consolider la position de l'Afrique en matière de développement durable et l'engagement envers le changement. S'agissant des changements climatiques, il a rappelé que la Conférence avait réaffirmé l'importance de l'adaptation, qui était une priorité pour le continent, et le besoin d'un appui immédiat et approprié des mécanismes comme, par exemple, le Fonds vert pour le climat pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation. La CMAE était toujours confrontée à un certain nombre de défis, notamment le manque de ressources financières et humaines, les conséquences de la crise financière mondiale et la non ratification des conventions régionales par les États membres. Son rôle était de montrer la voie à suivre pour transformer la volonté publique en volonté politique, afin de pouvoir relever les défis auxquels le continent faisait face et trouver des moyens novateurs de le faire.

8. Dans sa déclaration, M. Kacou a laissé entendre que la session en cours était une occasion opportune et appropriée de s'accorder et de définir collectivement des orientations au sujet de l'application des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable se rapportant à l'Afrique. Globalement, la Conférence avait réalisé des progrès significatifs mais les pays africains devaient notamment agir davantage dans les domaines du financement de la lutte contre les changements climatiques, des capacités institutionnelles et du transfert de technologies. Le potentiel en ressources naturelles du continent n'avait pas été entièrement exploré, les défis écologiques des changements climatiques allaient croissant, et la déforestation ainsi que la perte de biodiversité et la pénurie d'eau étaient des problèmes persistants. La CMAE avait un rôle essentiel à jouer dans le développement économique et social et la sécurité alimentaire ainsi que dans l'élaboration de politiques rationnelles et durables pour atteindre ces objectifs. Attirant l'attention sur les réalisations de la CMAE au niveau du continent dans les domaines des initiatives environnementales, de la coordination entre les gouvernements et du soutien à la participation effective de ces derniers dans les organes et réunions internationaux, M. Kacou s'est déclaré convaincu que l'Afrique pouvait se forger, à la session en cours, une vision d'économie verte centrée sur le développement durable et la réduction de la pauvreté. Il a mis en relief des exemples de mesures clés prises par les organismes des Nations Unies pour aider la République-Unie de Tanzanie. Pour finir, il a fait savoir que le système des Nations Unies continuerait d'apporter son soutien à la CMAE, dans son rôle central consistant à faciliter les réponses de l'Afrique aux changements climatiques.

9. Dans sa déclaration, M. Steiner a estimé que la session en cours se tenait à un moment opportun pour l'Afrique, peu après la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, où l'Afrique en tant que continent – un ensemble d'ardents défenseurs du développement durable, différents mais

unis – avait prouvé sa capacité à attirer l’attention du monde. Il était de plus en plus largement admis que l’élaboration d’un programme de développement durable propre à l’Afrique, mais néanmoins ancré dans le contexte mondial, s’accélérait. La CMAE jouait un rôle moteur d’importance cruciale dans ce processus. L’engagement de l’Afrique envers la durabilité environnementale, et la voix unique au travers de laquelle le continent exprimait cet engagement, étaient également de plus en plus visibles dans les négociations portant sur les changements climatiques, et les représentants africains étaient en première ligne pour démontrer le prix de l’inaction dans les questions environnementales. Étant donné l’énorme quantité de données disponibles sur les dangers qui menacent la planète, notamment les changements climatiques, l’appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des sols, la déforestation et d’autres facteurs diminuant la capacité de l’humanité à répondre aux besoins croissants des sociétés, la réponse de la communauté internationale restait bien en-deçà de ce qu’il fallait, malgré les efforts considérables déployés à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Cependant, le document final de la Conférence avait montré que de nombreuses possibilités de mesures correctives existaient, ainsi que des raisons de faire preuve d’optimisme, au regard des nombreuses initiatives qui voyaient le jour partout en Afrique. Les ministres et responsables africains devaient défendre plus vigoureusement encore leur programme en matière d’environnement, et les réunions à venir, notamment la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, prévue à Hyderabad (Inde) en octobre 2012, et la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue à Doha en novembre 2012, leur offriraient d’autres occasions de faire entendre leurs voix. Pour conclure, il a vivement recommandé aux responsables africains de se montrer ambitieux, de consolider l’expérience du continent et de la structurer en un ensemble de priorités au niveau international profilant l’environnement non pas comme un obstacle au développement économique mais comme un atout et une opportunité pour avancer vers une économie verte.

10. Dans sa déclaration, Mme Tumusiime s’est prononcée en faveur de la focalisation de la session en cours sur le développement durable et les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, durant laquelle l’Afrique, en parlant d’une seule voix, s’était vigoureusement distinguée. Le profond désir des dirigeants africains d’améliorer les moyens de subsistance de leurs populations, de consolider la paix et la stabilité et de promouvoir l’harmonie avait été ébranlé par l’accentuation des menaces pesant sur l’environnement et des chocs financiers, et la manière de gérer l’environnement déterminerait le sort des populations africaines et mondiales et leurs aspirations. Les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable étaient donc d’une importance critique pour l’Afrique, et une approche concertée s’imposait pour s’assurer que les nombreux programmes majeurs actuellement mis en œuvre en Afrique soient complémentaires et pour élaborer des mécanismes qui dotent le continent de moyens d’action accrus pour une mise en œuvre optimale dans tous les domaines prioritaires. Pour étayer ces initiatives et renforcer les capacités des institutions africaines, la Commission de l’Union africaine, en partenariat avec la Commission économique pour l’Afrique de l’ONU et la Banque africaine de développement, avaient créé un secrétariat conjoint chargé d’orienter la mise en œuvre du programme « ClimDev – Afrique (informations climatiques pour le développement de l’Afrique) » et coopérer sur d’autres initiatives qui permettraient de maximiser les avantages des actions en synergie, y compris dans le cadre du mécanisme de coordination régionale. D’autres domaines de coopération et de renforcement des capacités auxquels la Commission de l’Union africaine participait incluaient l’Initiative concernant la grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel et l’accès aux ressources génétiques et le partage des avantages tirés de l’exploitation de ces ressources dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Elle a aussi attiré l’attention sur plusieurs autres initiatives méritant d’être appuyées, parmi lesquelles la Convention africaine révisée sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention de Maputo), la Journée africaine de l’environnement et l’engagement exprimé par les parlementaires africains dans la Déclaration d’Entebbe d’intégrer les accords multilatéraux sur l’environnement dans les plans et politiques nationaux.

11. Dans sa déclaration, M. Dongier a indiqué que maints pays africains avaient fait des progrès considérables au cours des dernières décennies, certains ayant atteint des taux de croissance de plus de 5 % avant la crise financière survenue récemment. Des progrès avaient également été faits d’un bout à l’autre de l’Afrique dans la réduction de la pauvreté et l’amélioration de la qualité de la vie et il était prévu que plusieurs pays atteignent nombre de leurs cibles relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, comme en de nombreux endroits du globe, les progrès avaient souvent été accomplis au détriment de l’environnement, ce qui rendait la croissance à long terme peu viable. C’est ainsi que des travaux de recherche effectués par la Banque mondiale avaient montré que les pratiques agricoles non durables étaient à l’origine d’une perte de 3 % du produit intérieur brut de l’Afrique chaque année. Les changements climatiques et autres dangers écologiques soulignaient l’extrême vulnérabilité du continent. La Conférence sur le développement durable avait réorienté l’attention sur la manière dont la croissance s’obtenait et la nécessité d’une approche fondée sur l’économie verte

pour assurer une croissance équitable et durable. Vu l'importance que revêtait l'agriculture en Afrique, l'adaptation des systèmes agricoles aux changements climatiques serait essentielle pour assurer la sécurité alimentaire. De ce fait, il était indispensable que la voix de l'Afrique soit clairement entendue dans les négociations qui se poursuivaient sur la manière dont s'opèrerait le financement futur de l'adaptation et que les ministres mettent en place des mécanismes par le biais desquels il serait possible d'avoir accès aux fonds destinés au climat. Il a souligné que des progrès considérables avaient été réalisés dans la mise en œuvre, sur le continent africain, de projets de développement durable rentables du point de vue économique, qui, pour la plupart, pourraient être portés à une plus grande échelle. La gestion durable des terres, la collecte des eaux de pluie, la réduction de l'empreinte écologique du secteur des transports et la mise en valeur des énergies renouvelables étaient autant de projets qui pouvaient être cités. Pour conclure, il a insisté sur le fait que la Banque mondiale était profondément résolue à œuvrer, en collaboration avec d'autres partenaires au développement, en vue d'assurer une croissance économique verte en Afrique.

12. Dans sa déclaration, Mme Figueres a évoqué les résultats de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue en 2011 à Durban (Afrique du Sud) et leur importance pour le continent. Bien que la Conférence n'ait pas été parfaite, elle avait été historique en ce qu'elle avait permis de mettre en place les éléments nécessaires pour une action mondiale en matière de lutte contre les changements climatiques qui, si elle était menée avec succès, pourrait changer l'avenir de l'Afrique. Elle a souligné que la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques n'impliquait pas de retarder le développement et la croissance industrielle comme le redoutaient de nombreux africains, mais plutôt de favoriser la résilience et la croissance économique. Des mesures concrètes avaient été prises en ce qui concerne l'adaptation, la question la plus urgente et pertinente pour l'Afrique, bien qu'il reste beaucoup à faire. Elle a vivement encouragé les pays africains à s'associer à la conception et à la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation qui seraient abordés lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendrait prochainement à Doha et à chercher à obtenir des précisions sur le financement de l'adaptation et d'un programme de travail dans le domaine de l'agriculture. Tout en notant que les pays industrialisés devaient agir davantage en matière d'atténuation, elle a exhorté les pays africains à élaborer les mesures d'atténuation qui seraient appropriées au niveau national pour réaliser la croissance économique en s'appuyant sur les combustibles et technologies à faibles émissions de carbone. L'Afrique avait l'opportunité de sauter une étape dans le développement d'infrastructures énergétiques en mettant à profit son vaste potentiel en sources d'énergies renouvelables; plusieurs pays africains s'acheminaient déjà dans cette direction, mais il était possible de faire beaucoup plus en se dotant de politiques nationales robustes susceptibles d'attirer des investissements substantiels. Louant les efforts déployés par la CMAE, elle a instamment demandé aux pays africains de surmonter les derniers défis qui se posaient lors de la Conférence de Doha pour bénéficier des avantages que procurerait le nouveau régime climatique.

13. Dans sa déclaration, Mme Ishii s'est félicitée de la poursuite de l'action menée par la CMAE en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial et du fait que la Conférence avait, à sa treizième session, insisté sur l'importance d'incorporer la gestion des ressources naturelles dans les plans nationaux de développement. L'Afrique serait confrontée à des défis environnementaux très pressants au cours de la prochaine décennie du fait que la capacité de charge des écosystèmes était déjà atteinte, voire dépassée au niveau mondial. Sur les 35 points chauds de biodiversité les plus importants du monde, le continent en possédait neuf, mais la base de ressources naturelles de la région se détériorait considérablement et il fallait ainsi opérer un changement transformationnel de la gestion de l'environnement à l'échelon planétaire. La CMAE avait reconnu que le développement et l'environnement étaient indissociables et que la gestion des ressources naturelles devait être au cœur de la prise de décisions en matière de développement. Mme Ishii a souligné le rôle de chef de file que pourrait jouer le Fonds pour l'environnement mondial dans la réalisation de changements transformationnels en développant des moyens novateurs de faire du commerce et en faisant office de catalyseur financier. L'Afrique avait progressé dans la promotion de technologies propres dans le secteur énergétique et de nouvelles approches dans la gestion des zones protégées, à l'instar des initiatives relatives à la Grande Muraille verte, au bassin du Congo et au lac Tchad, et le continent avait un rôle central à jouer dans la mise en œuvre de la vision du Fonds. Pour surmonter les défis, il importait d'explorer la valeur des approches régionales, tout comme des actions nationales spécifiques, et de s'associer au secteur privé.

14. Dans sa déclaration, M. Dioné a souligné le rôle joué par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, en partenariat avec les communautés économiques régionales, le PNUE et le PNUD, lors de la Conférence sur le développement durable. Le processus préparatoire mené en commun avait permis à la région de dégager un consensus sur les préoccupations et priorités de l'Afrique en matière de développement

durable et de les articuler de manière efficace. Il a toutefois souligné que l'Afrique ne pouvait s'arrêter à ce stade : la mesure ultime du succès résidait dans la manière dont les pays africains réussiraient à s'organiser et à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des textes issus de la Conférence. Il a souligné l'importance des réunions régionales africaines de mise en œuvre prévues à Addis-Abeba en octobre et novembre 2012 en prévision de la vingtième session de la Commission du développement durable qui se tiendrait à New York en mai 2013, qui contribueraient aux processus de l'Assemblée générale donnant suite aux résultats de la Conférence sur le développement durable. La Commission économique pour l'Afrique considérait également que la Conférence était un succès, car elle avait permis d'interpeller la communauté internationale sur la nécessité de formuler une approche globale et intégrée à l'égard du développement, à la fois aux niveaux conceptuel et opérationnel. Dans cet esprit, la Commission menait des discussions internes sur les priorités en matière de développement de l'Afrique dans toutes ses divisions et des consultations avec les organes compétents de l'Union africaine et la CMAE s'agissant des dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable en Afrique, afin d'être unis dans l'action pour donner suite et mettre en œuvre efficacement des textes issus de la Conférence.

15. Dans sa déclaration, M. Gbedemah a déclaré que la Convention sur la diversité biologique et les deux protocoles y relatifs – le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, avaient fait leur preuve. La dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, qui s'était tenue à Nagoya (Japon) en octobre 2010, avait débouché sur l'adoption d'un certain nombre de décisions clés, notamment celles relatives au Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et aux cibles d'Aichi en matière de biodiversité. Toutefois, malgré tous les efforts déployés, la biodiversité continuait à s'appauvrir, et il y avait un grand déséquilibre entre les engagements pris par les Parties et la mise en œuvre effective. Une approche pragmatique et multiforme était requise pour mobiliser les ressources et intégrer la biodiversité dans les programmes nationaux de développement; la biodiversité ne devrait pas être considérée comme un obstacle au développement, mais comme une opportunité pour renforcer les sphères sociales et économiques des sociétés. Il importait d'opérer de manière stratégique, de hiérarchiser les approches et mécanismes, d'associer les milieux d'affaires, de fixer des objectifs pour freiner la perte de biodiversité et élaborer des systèmes de surveillance connexes, de renforcer les capacités afin d'améliorer la mise en œuvre des objectifs et cibles, et de promouvoir la reconnaissance des approches communautaires. En conclusion, il a salué les efforts déployés par les pays africains en vue d'appuyer l'élaboration du Protocole de Nagoya et les a vivement exhortés à ratifier le Protocole et à incorporer ses dispositions dans leurs cadres politiques nationaux.

16. Dans sa déclaration, M. Bakiika a relevé qu'au cours d'une réunion tenue récemment dans le cadre des préparatifs de la quatorzième session de la CMAE, des représentants de groupes de la société civile s'étaient penchés sur des questions se rapportant à l'environnement, au développement durable et aux changements climatiques, et sur l'échec de la communauté internationale à trouver des solutions efficaces aux problèmes majeurs auxquels la planète était confrontée. Plusieurs domaines prioritaires avaient été identifiés, notamment l'éradication de la pauvreté, l'accès à l'éducation, l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, la prise en compte de la problématique hommes-femmes, la mobilisation des ressources et la gestion et la protection de l'environnement et de l'écosystème. L'implication de la société civile était tout particulièrement importante en Afrique dans la mise en œuvre des programmes relatifs à l'environnement au lendemain de la Conférence sur le développement durable. La transparence s'avérait essentielle dans ce processus et les gouvernements devaient ainsi s'efforcer d'assurer l'accès à l'information et la participation du public. Il a instamment prié la CMAE d'élaborer des directives pour une implication bénéfique de la société civile permettant d'utiliser les compétences techniques dont celle-ci disposait pour renforcer les programmes de développement durable en Afrique. Il a cité le portail environnemental nouvellement lancé par la Tanzanie comme étant un exemple solide de la manière dont les gouvernements pourraient améliorer l'accès à l'information et la gestion des données environnementales pour faciliter la prise de décisions. Il a invité les gouvernements à adopter une approche ascendante à l'égard de la prise de décisions dans le domaine de l'environnement, en veillant à ce que toutes les parties prenantes œuvrent de concert pour éliminer la pauvreté, la faim et l'injustice de façon durable sans perturber l'harmonie entre la nature et les hommes.

17. Dans sa déclaration, Mme Amina Ado a mis en exergue la situation dramatique des enfants victimes des effets des changements climatiques, par exemple autour du lac Tchad, du déplacement de populations causé par les investisseurs étrangers et des maladies provoquées par les déchets toxiques, entre autres. Les jeunes avaient, en 1992, attiré l'attention sur la dégradation de la planète à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et ils déploraient que la situation ne se soit pas améliorée. Ils lançaient un appel à la CMAE pour qu'elle clarifie le rôle des

jeunes et autres groupes dans ses délibérations et demandaient que la question du sort des générations futures figure parmi les sujets de discussion. Ils préconisaient également la nomination d'un conseiller de haut niveau pour les générations futures.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

18. Les pays ci-après ont été élus membres du Bureau de la CMAE pour la période 2012-2014 :

Sous-région	Pays	Poste
Afrique australe	Botswana	Vice-président
Afrique centrale	République démocratique du Congo	Vice-président
Afrique du Nord	Égypte	Vice-président et Rapporteur
Afrique occidentale	Sierra Leone	Vice-président
Afrique orientale	République-Unie de Tanzanie	Président

19. Mme Terezya Huvisa, Ministre tanzanienne de l'environnement, assumant la présidence, a félicité M David Sagara pour son excellent travail en tant que Président de la CMAE. Elle a indiqué qu'elle s'attellerait à mettre à profit les réalisations obtenues dans les domaines des changements climatiques, de la biodiversité, de la santé et de l'environnement pour concrétiser la vision de la CMAE. Elle a rappelé que des efforts concertés étaient requis de toute urgence pour renforcer la capacité d'adaptation des communautés locales et protéger ainsi les populations du continent contre les effets catastrophiques des changements climatiques. La CMAE continuerait donc de jouer un rôle central dans les négociations internationales et régionales sur les mesures de lutte contre les effets des changements climatiques en Afrique.

20. Mme Huvisa a souligné l'importance de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique pour répondre aux nombreux défis en matière de santé sur le continent. Elle a également mis l'accent sur le rôle important du groupe, envisagé, africain de négociateurs sur la biodiversité en tant que cadre d'élaboration de positions communes africaines sur les questions de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et de son Protocole de Cartagena. Elle a attiré l'attention sur les 2 milliards de personnes vivant dans des régions arides, qui dépendaient lourdement des ressources environnementales pour se nourrir et nourrir leur bétail, d'où l'urgence d'arrêter et d'inverser la dégradation des terres en Afrique. Il importait en outre que les pays africains élaborent des stratégies d'une grande portée en vue de mettre en œuvre les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, notamment la transition vers une économie verte, en les assortissant de politiques adaptées aux besoins et priorités de chaque pays pour éviter de mettre en œuvre en bloc des politiques discriminatoires.

21. Tous ces défis devaient être relevés dans les limites des ressources financières disponibles pour que la volonté du public se traduise par des actions concrètes en s'appuyant sur des programmes phares régionaux et sur la coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Pour conclure, elle a remercié tous les partenaires de la CMAE, en particulier le PNUE, pour leur précieux appui.

B. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

22. Les représentants ont adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote AMCEN/14/1 :

1. Ouverture du segment ministériel.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Examen du rapport de la réunion du Groupe d'experts.
4. Dialogue ministériel sur les politiques :
 - a) Perspective africaine sur la mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;

- b) Préparatifs de la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- 5. Examen des questions concernant la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) :
 - a) La CMAE dans le contexte des Comités techniques spécialisés de l'Union africaine;
 - b) Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.
- 6. Examen des programmes régionaux prioritaires, de la déclaration, des décisions et des principaux messages.
- 7. Lieu de la quinzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.
- 8. Adoption du rapport du segment ministériel.
- 9. Questions diverses.
- 10. Clôture de la session.

C. Organisation des travaux

23. La Présidente de la CMAE a présenté le projet de programme de travail et la liste des documents du segment ministériel, figurant dans les annexes I et II de l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/AMCEN/14/1/Add.1).

IV. Examen du rapport de la réunion du Groupe d'experts

24. M. Amadou Maiga, Président de la réunion du Groupe d'experts, a présenté le rapport de la réunion, figurant dans le document UNEP/AMCEN/14/6. Il a attiré l'attention sur le projet de Déclaration d'Arusha ainsi que sur la série de projets de décision préparés par les experts et soumis au cours du segment ministériel pour examen et adoption éventuelle.

V. Dialogue ministériel sur les politiques

25. M. Henri Djombo, Ministre congolais du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement, a fait un exposé sur le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, durant laquelle les pays d'Afrique avaient fait entendre d'une seule voix leurs objectifs et priorités communs pour la réalisation d'un développement durable sur le continent, qui impliquait d'aborder des questions comme, par exemple, l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'eau, l'assainissement et les effets des changements climatiques. Il a souligné que la CMAE et ses partenaires devaient guider les gouvernements dans la mise en œuvre des textes issus de la Conférence. La CMAE devrait également mettre au point un plan d'action pour les négociations lors de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, où l'Afrique devrait continuer de parler d'une seule voix par le truchement de ses diplomates à New York. Il a ajouté que les ressources financières étaient limitées et qu'il fallait donc diversifier les sources de financement. Il a recommandé d'utiliser le document final de la Conférence comme point de départ des débats ministériels au titre du point 4 de l'ordre du jour, en se concentrant sur trois grands points : la stratégie africaine de négociation pour la soixante-septième session de l'Assemblée générale; la mise en place de partenariats régionaux et internationaux pour accélérer la transition vers une économie verte du point de vue du financement et du développement ainsi que du transfert de technologies; et l'appui aux programmes phares régionaux dans l'application du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

A. Perspective africaine sur la mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

26. Au cours de la discussion qui a suivi, les personnes présentes ont émis des observations sur un certain nombre de questions soulevées au titre du point 4 a) de l'ordre du jour concernant la perspective africaine sur la mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. De nombreux représentants ont souligné la grande variété des problèmes auxquels l'Afrique était confrontée, parmi lesquels on pouvait citer les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres, l'appauvrissement de la biodiversité et la perte d'écosystèmes, sur fond de problèmes socio-économiques de plus en plus ardues. Néanmoins, il régnait

un climat d'optimisme et de détermination, du fait que l'assurance croissante avec laquelle l'Afrique s'exprimait dans les forums internationaux et les résultats prometteurs des efforts coordonnés menés à travers le continent étaient de puissants facteurs contribuant à la réussite des mesures prises pour faire face à ces défis et ouvrir la voie à l'éradication de la pauvreté, à la résolution des conflits et au développement durable.

27. L'importance de la coordination et de la coopération a été reconnue par un certain nombre de représentants, dont plusieurs ont attiré l'attention sur les progrès faits par suite des efforts considérables déployés pour élaborer une position africaine unifiée en vue des négociations récentes et imminentes sur les grandes questions de portée mondiale, dont le développement durable, les changements climatiques et la biodiversité. Plusieurs représentants ont relevé que la CMAE avait joué un rôle crucial, et devrait continuer à le faire, dans l'élaboration de positions communes africaines sur les questions se rapportant à l'environnement. La soixante-septième session de l'Assemblée générale, qui devait se tenir prochainement, a été vue comme une occasion importante pour les pays africains, à travers leurs diplomates et leurs missions, de jouer à nouveau un rôle central et de faire en sorte qu'il soit pleinement tenu compte des priorités du continent. Plusieurs représentants ont souligné qu'il importait de renforcer encore plus la coopération avec divers acteurs, dont l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Fonds pour l'environnement mondial, les organismes des Nations Unies (en particulier le PNUE) et les gouvernements.

28. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et les thèmes et propositions figurant dans ce dernier ont fait l'objet de considérables débats. Selon un représentant, on ne savait toujours pas bien si la Conférence avait été un succès et des critiques auraient été lancées à l'endroit de certains éléments comme, entre autres, la question de savoir si les objectifs avaient été bien définis, si un calendrier approprié avait été établi pour le passage à une économie verte et si la portée du thème central avait été suffisamment globale. De même, on ignorait les implications que la définition d'objectifs de développement durable aurait pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui était au cœur d'une grande partie des plans nationaux. Certains représentants ont été d'avis que malgré l'importance qu'il fallait accorder aux objectifs mondiaux, il convenait de reconnaître que les pays avaient le droit de mener leurs propres programmes de développement en fonction de leurs besoins et aspirations. Un représentant a attiré l'attention sur les besoins particuliers des petits États insulaires en développement.

29. Concernant la réponse de l'Afrique aux résultats de la Conférence, plusieurs représentants ont salué l'inclusion dans le programme de travail 2013-2014 de la CMAE d'un certain nombre de programmes phares régionaux destinés à aider les pays d'Afrique à appliquer les principaux textes de fond issus de la Conférence. Un représentant a observé que ces programmes constituaient un pas important vers le développement durable et la réalisation de l'économie verte en Afrique et que l'objectif final était de rendre ces programmes effectifs dans tous les pays du continent. Plusieurs représentants ont fait remarquer que le concept de développement durable n'était pas nouveau en Afrique et que le continent disposait déjà d'un large éventail d'initiatives pertinentes qui semblaient pouvoir se prêter à une transposition à l'échelle régionale. Un représentant a émis l'opinion que dans sa marche vers une économie verte, l'Afrique devrait mettre à profit ses attributs particuliers comme, par exemple, son énorme potentiel en matière d'énergie solaire.

30. Un représentant a estimé que la CMAE ne devrait pas perdre de vue l'analyse figurant dans le document AMCEN/14/3 sur les implications que le document final de la Conférence sur le développement durable aurait pour le continent. L'analyse mettait en relief sept processus clés revêtant de l'importance pour l'Afrique et leurs échéances respectives, qui pourraient constituer un cadre utile

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_16125

